



## Vivre à Villécloye

Madame, Monsieur,

C'est toujours avec plaisir que je prends ma plume afin de vous faire part en quelques lignes des événements qui ont rythmé la vie de notre village.

Vous pourrez constater en lisant les délibérations que le Conseil Municipal a décidé de baisser les taux d'imposition. Cette baisse était prévue afin de compenser l'augmentation du prix de l'eau. Pour rappel, ce prix doit atteindre un seuil afin de pouvoir bénéficier de subventions. La baisse est également due à la prise de compétence scolaire par la CODECOM du Pays de Montmédy et des dépenses induites.

Les travaux budgétés, sont certes moins visibles que ceux que le village a connus les années précédentes, mais tout aussi nécessaires. Pour ce premier semestre, il s'agit du changement de compteurs d'eau devenus illisibles au lotissement de la Hoguinette, du renouvellement d'une conduite en acier dans le local surpresseur par une conduite inox, du remplacement des cellules crépusculaires vieillissantes de l'éclairage public par une horloge astronomique ou encore de la rénovation du réseau électrique hors d'âge et hors norme dans le clocher de l'église à l'origine de nombreuses pannes de l'horloge.

Suite aux intempéries du printemps, j'ai demandé le classement de la commune en état de catastrophe naturelle. Il y a peu de chance que cette procédure aboutisse. Les habitations et la voirie du village ont été faiblement touchées au regard des dégâts subis par de nombreuses communes de France. Cependant, c'était le moyen de sensibiliser les services compétents aux inondations qui ont ravagé les cultures dans les vallées de l'Othain et de la Chiers.

La forêt a également été fortement impactée par le « coup de vent » de septembre 2015. Plus que jamais notre partenariat avec l'ONF, les échanges avec l'Association des Communes Forestières et les professionnels du secteur doivent permettre de valoriser au mieux les bois endommagés, de faire face aux travaux coûteux favorisant la régénération naturelle. L'exploitation est prévue sur plusieurs années compte tenu de l'ampleur des dégâts. Cette ressource n'est pas inépuisable et fait partie de notre patrimoine.

Le début de l'année 2017 sera marqué par une procédure de recensement de la population. Michèle WAGNON a bien voulu se charger de cette tâche et je l'en remercie. Vous serez tenus informés et je vous demande d'ores et déjà de lui réserver le meilleur accueil.

Je tiens comme toujours à témoigner de ma reconnaissance aux bénévoles qui œuvrent à l'animation et au « bien vivre » au village, en particulier autour de la salle polyvalente et de la bibliothèque désormais dénommée « Bibliothèque Yaël HASSAN », encore cette année fortement occupée et animée. J'invite toutes les personnes prêtes à s'investir positivement et à offrir de leur temps pour le bien commun à rejoindre l'équipe d'animation.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de passer de bonnes vacances et une bonne rentrée 2016.

Luc FORGET

MAIRE

## Délibérations du 07 avril 2016

### **OBJET : Vote des quatre taxes**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de diminuer les taux par rapport à l'année 2015.  
Le Conseil Municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 suivants :

Taxe d'habitation (TH) : 13.08 %  
Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) : 17.76 %  
Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 27.44 %  
Cotisation foncière des entreprises (CFE) - le cas échéant: 11.63 %

### **OBJET : Convention entre la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et la commune de Villécloye**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention établie entre la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et la commune de Villécloye, concernant la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif ; Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes du Pays de Montmédy assurera la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement sur la base des consommations semestrielles facturées aux usagers ; Monsieur le Maire précise également que le relevé des index de consommation des usagers redevables des taxes d'assainissement sera fourni à la Communauté de Communes du Pays de Montmédy dès la facturation d'eau effectuée par la commune (facturation semestrielle).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'application de cette délibération, en particulier la signature de tous documents s'y rapportant.

## Délibérations du 14 juin 2016

### **OBJET : Choix du locataire pour le logement communal situé 6, rue de la Mairie – ANNULE ET REMPLACE la précédente délibération**

1) Vu le courrier de Mme JOFFIN Nadine résiliant son bail pour le logement situé au 6, rue de la Mairie, le Maire propose au Conseil Municipal Mr MBAYE et Mme THOMAS comme nouveaux locataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition du Maire de choisir Mr MBAYE et Mme THOMAS comme nouveaux locataires du logement susmentionné situé 6, rue de la Mairie à VILLECLOYE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, sous réserve du départ du précédent locataire Mme JOFFIN Nadine dont le préavis de 3 mois a débuté le 27 mai 2016.

- Le montant de la caution est fixé à 1 mois de loyer.
- Le loyer s'élève à 500 €.
- Les charges locatives s'élèvent à 50 €.

2) Selon les nécessités de travaux de rénovation à effectuer, le Conseil Municipal DECIDE de faire grâce d'un loyer aux nouveaux locataires. Les locataires pourront occuper le logement, mais ne paieront le 1<sup>er</sup> loyer qu'à compter du mois suivant.

3) Le Maire indique au Conseil Municipal que les locataires souhaitent installer une cuisine intégrée dans le logement communal. Le Conseil Municipal ACCEPTE la pose d'une cuisiné intégrée mais précise aux locataires qu'ils devront s'engager à laisser la cuisine en bon état au moment de leur départ et sans indemnités de rachat par la commune.

### **OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

## **Délibérations du 14 juin 2016**

### **OBJET : Indemnité de transport pour Mme PETIT Valérie**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie, Mme PETIT Valérie, a dû participer à une réunion pour l'assainissement organisée par la CODECOM de Montmédy, hors de son temps de travail habituel, en la commune de Montmédy, le jeudi 21 avril 2016.

Le Maire propose d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques, selon le barème en vigueur prévu par l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques selon le barème précité.

### **OBJET : Prix photocopies pour les associations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût d'une photocopie (papier et encre).

Les associations de Villécloye établissant un nombre important de photocopies dans l'année, un code d'accès a été créé pour chacune dans le photocopieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le relevé du compteur sera effectué en fin d'année et facturé aux associations de la manière suivante :

- photocopie noir et blanc A4 : 0.0192 € TTC
- photocopie couleur A4 : 0.0418 € TTC
- photocopie noir et blanc A3 : 0.1272 € TTC
- photocopie couleur A3 : 0.2578 € TTC

Le prix sera éventuellement révisable chaque année en fonction du coût des fournitures.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire pour la facturation des photocopies aux associations de la Commune.

### **OBJET : Projet d'extension du périmètre de la FUCLEM et de maintien de sa gouvernance**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Préfet de la Meuse, dans son arrêté n°2016-1209 du 1<sup>er</sup> juin 2016 propose d'étendre le périmètre de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux communes de BEAUMONT-EN-VERDUNOIS, BEZONVAUX, CUMIERES-LE-MORT-HOMME, FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT, HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX, LOUVEMONT-COTE-DU-POIVRE, RUPT-SUR-OTHAIN ET VERDUN, comme le prévoit le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département de la Meuse, arrêté le 24 mars 2016, de manière à ce que le syndicat couvre l'ensemble du territoire départemental.

Pour la gouvernance du syndicat, il est proposé de la maintenir dans sa forme actuelle, telle qu'elle est définie dans l'article 6 des statuts de la FUCLEM, en prévoyant cependant un délégué pour les communes sans habitant.

La commune étant membre de la FUCLEM, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, arrêté le 24 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1209 du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

Vu les statuts de la FUCLEM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'extension, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du périmètre de la FUCLEM aux communes de BEAUMONT-EN-VERDUNOIS, BEZONVAUX, CUMIERES-LE-MORT-HOMME, FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT, HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX, LOUVEMONT-COTE-DU-POIVRE, RUPT-SUR-OTHAIN ET VERDUN ;

APPROUVE le maintien de la gouvernance actuelle de la FUCLEM telle que définie dans l'article 6 des statuts de la FUCLEM, en prévoyant cependant que les communes sans habitant du Champ de Bataille de Verdun disposent, chacune, d'un délégué pour élire leurs représentants dans le collège des communes AOD de moins de 2 000 habitants ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

## Délibérations du 14 juin 2016

### **OBJET : Règlement « Cession de bois » 2016 pour les habitants de Bazeilles**

Vu la tempête de septembre 2015 ayant occasionné des dégâts dans la forêt communale de Villécloye, la commune avait proposé exceptionnellement aux habitants de Bazeilles des cessions de bois.

Le Maire expose au Conseil Municipal le règlement « Cession de bois » qui a été signé par les habitants de Bazeilles intéressés.

Dans ledit règlement, la vente de bois est mentionnée au prix de 10 €/stère.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**VALIDE** le règlement signé par les parties

**ACCEPTE** le prix du bois proposé par le Maire, soit 10 €/stère.

### **OBJET : Nomination du coordonnateur communal et de l'agent recenseur**

Le Maire expose au Conseil Municipal le prochain recensement prévu en 2017.

A cet effet, il propose de nommer en tant que coordonnateur communal et agent recenseur :

**Mme WAGNON Michèle**

La rémunération de Mme WAGNON s'effectue en fonction du nombre d'habitants de la commune. Elle n'est pas connue à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** la nomination de Mme WAGNON Michèle en tant que coordonnateur communal et agent recenseur.

### **OBJET : Demande de télétransmission des délibérations et budgets**

Le Maire propose au Conseil Municipal de dématérialiser les délibérations et les budgets de la commune et d'en faire la demande auprès de la Préfecture de la Meuse.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DEMANDE** à la Préfecture la mise en place de la télétransmission des délibérations et des budgets de la commune de Villécloye.

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **OBJET : Vente tondeuse à moutons**

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la tondeuse à moutons acquise en 2010 au prix de 409.80€ TTC.

Mr Quentin LOREAUX propose de l'acquérir au prix de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** de vendre la tondeuse à moutons à Mr Quentin LOREAUX au prix de 300 €.

---

### **Avis aux affouagistes**

Les personnes souhaitant bénéficier de bois d'affouages sont invitées à s'inscrire en mairie avant le 4 novembre. Pour la saison 2016-2017, les parts seront réparties dans les coupes 13 et 14.

## **Etat civil**

### **Décès :**

- Claudine Malherbe le 13 juillet 2016

## Bienveillance dans notre village, vous avez dit...bienveillance ?

« se montrer bienveillant », que veut dire une telle expression ?

C'est montrer de bonnes dispositions à l'égard des autres

Quelles sont alors les bonnes dispositions que nous pouvons adopter entre nous, habitants de Villécloye ?

En voici quelques unes :

Se dire bonjour. Aussi absurde que cela puisse paraître, il est bon de rappeler que ce petit mot fait toujours plaisir à entendre. Accompagné d'un sourire, c'est encore mieux. Et cela fait tellement du bien à celui qui le reçoit...N'oublions pas que nous sommes un petit village, et si tout le monde pouvait au moins faire preuve de tolérance, je vous assure que le climat communal s'en porterait mieux.

Aider son voisin. C'est toujours mieux que de le critiquer ou de l'accuser à tort !

Apporter de la quiétude à son voisin. Cela est aussi une preuve d'intelligence et de partage avec autrui. Ne pas penser qu'on est tout seul dans sa rue et éviter par exemple les bruits trop tardifs ou répétitifs (débroussailleuse, véhicule à moteur...). On peut également veiller à ce que son animal de compagnie ne divague pas dans le village et surtout, que celui-ci n'aboie pas à longueur de journée. Prenez le temps de le promener en laisse en évitant toute déjection devant les habitations.

Apporter des couleurs à sa maison. Attention, il ne s'agit pas de repeindre votre façade, qu'on s'entende bien, mais de contribuer à la beauté de son environnement afin de ne pas gâcher le plaisir des yeux de son voisin. On peut ainsi éviter de laisser des épaves de voiture devant sa maison, des bidons, du bois, des palettes... Prenons exemple sur certaines maisons du village qui sont fleuries à souhait pour satisfaire notre inspiration printanière.

Participer à la plupart des manifestations organisées dans notre village. Même si cela peut sembler utopique, il serait recommandé à tous de se retrouver ensemble pour partager des moments de convivialité. C'est se montrer bienveillant envers les bénévoles qui organisent ces manifestations. C'est accepter de rencontrer les autres, et de poser les armes (si mécontente il y a) le temps d'une soirée. C'est tellement fragile une vie, et tellement court, que cela serait trop bête de la gâcher en se montrant individualiste, ou tout simplement en ne se montrant pas concerné par ce qui se passe dans notre commune.

Participer au bénévolat de nos associations. Cela devient urgent si vous souhaitez que des manifestations continuent à être organisées dans notre commune. On entend souvent dire de Villécloye que beaucoup de « choses » s'y passent. Peut-être, mais le manque de mobilisation pourrait conduire à un ralentissement des activités. Alors, ne vous faites plus attendre, et venez retrouver l'une de nos associations.

C'est en adoptant une telle attitude que nous apprendrons à mieux vivre dans notre village. Ce n'est pas difficile, c'est pas cher et c'est ce dont nous avons tous besoin : se respecter pour mieux vivre ensemble.

A bon entendeur « bienveillant »,

*Le conseil municipal*



Le conseil municipal remercie Monsieur Cuisance pour le prêt de "la photo souvenir 1932" qui va susciter, nous l'espérons, de nombreuses mémoires vives de Villécloye.



Cette photo peut être visualisée sur le site internet

[www.villecloye.com](http://www.villecloye.com) dans le menu « Galerie photos » puis « Photos de classe ».

Vous apercevrez ainsi mieux les visages de chaque personne.

## Inauguration de la bibliothèque du village

Dans notre commune, samedi 18 juin, c'était l'effervescence !

Les adeptes de la culture étaient les bienvenus lors de l'inauguration de la bibliothèque « Yaël Hassan ». Dès 14h, les élèves de l'école de musique de Stenay ont interprété « C'est l'histoire d'un livre », une adaptation théâtrale d'un ouvrage de Yaël Hassan. L'écrivaine était invitée aux festivités car la bibliothèque porte maintenant son nom.

Dans ce spectacle, l'humour est présent et prend possession de la salle des fêtes. Le public est accroché et suit volontiers l'histoire de ce livre abandonné sur un banc public.

Suite à la petite représentation, Yaël Hassan a remercié vivement les enfants pour la qualité de leur jeu et s'est montrée réjouie par ce beau travail pour animer cette journée d'inauguration.

Luc Forget, maire, et Jean-Louis Dumont ont également pris la parole en soulignant l'importance d'initier les jeunes à la culture donc à la lecture.

Puis Yaël Hassan s'est prêtée au jeu de la dédicace pour le plus grand plaisir de son jeune public. Cet après-midi s'est clôturé par le verre de l'amitié offert par la municipalité, dans la convivialité et la bonne humeur.



### Information de la bibliothèque

Il est à noter que la bibliothèque Yaël Hassan est en cours d'informatisation. Tout le fond documentaire est en cours d'indexation : les bénévoles de la bibliothèque procèdent en ce moment à l'encodage informatisé de tous les ouvrages, et ceci grâce au concours de la Bibliothèque Départementale de la Meuse en la personne de Monsieur Gridel.

Différents buts intéressants vont aboutir suite à cette opération: faciliter et sécuriser le prêt, un catalogue à jour et visualisable sur le site [camelia55.meuse.fr](http://camelia55.meuse.fr), relancer un certain dynamisme et aussi faciliter les échanges entre la bibliothèque et les établissements relais semblables. Les bénévoles tiennent à préciser qu'il est important de renforcer l'ancrage culturel au niveau du village.

Rappel des heures d'ouverture : mercredi et samedi, de 14h à 16h.

Venez découvrir ce nouveau lieu en cours de construction et vous faire connaître afin de rentrer votre identité de lecteur dans l'ordinateur. N'oubliez pas : le prêt est gratuit.

## Fêtes & Loisirs

### CARNAVAL



Comme de coutume le traditionnel carnaval s'est déroulé le 6 février 2016. Par une journée ensoleillée, petits et grands ont défilé dans le village afin de récolter un beau et gros butin de bonbons et gâteaux .La fin de la journée s'est terminée par le partage et un délicieux goûter à la salle polyvalente. Petits et grands remercient tous les gens du village pour leurs dons et leur disent d'ores et déjà à l'année prochaine !!

### BELOTE



Pour la deuxième année consécutive s'est déroulé un concours de belote. Ce ne sont pas moins de trente équipes qui sont venues s'affronter dans une ambiance conviviale. Le premier prix, une smart box bien-être, a été remporté par Tanguy MENARD et son co-équipier. Félicitations à eux !!!

### FÊTE DE LA MUSIQUE



C'est le samedi 18 juin que s'est déroulé la fête de la musique .C'est sous un temps mitigé que la chorale du village a interprété les chansons d'hier et d'aujourd'hui apprises au cours des mois précédents . Une petite nouveauté cette année quelques enfants du village nous ont interprété une chorégraphie de leur composition sur une chanson de Soprano. On ne peut que les encourager et leur dire à l'année prochaine.

A la suite de cela le groupe « Les SALTIMBRANKS » de Christophe GERBEAUX est venu nous époustoufler par leur prestation. La soirée s'est terminée avec le « DJ Primos ».

### BAL

Pour la première année l'association Fêtes et loisirs a aidé « Dj Primos » à organiser le bal des vacances. Ce sont une cinquantaine de personnes qui sont venues. Merci à elles.

### PETIT MOT DE CLOTURE

Fêtes et loisirs se repose pour revenir frais et dispo pour sa traditionnelle soirée Karaoké d'Halloween qui aura lieu le samedi 29 Octobre suivie de son loto le dimanche 27 novembre 2016.

Mais avant tout cela, aura lieu le **2 SEPTEMBRE 2016 à 20H30** à la bibliothèque l'assemblée générale de l'association. Si vous avez envie de nous rejoindre, ça sera le moment.

La Présidente Legrand Laëtitia

## Les Amis d'Ernelle

### Deux spectacles de qualité dans notre canton « Tant qu'il y a les mains des hommes » « Concert Viz Vanek »



Tout d'abord, il y a eu « Tant qu'il y a les mains des hommes », spectacle inscrit dans la programmation des Chat'Ernelle à la salle des fêtes de Montmédy, joué par le « Théâtre des possibles ». Cette jeune troupe a fait le buzz au Festival d'Avignon en 2014 et 2015.

Adapté et mis en scène par Violaine Arsac, ce spectacle est interprété par des acteurs de talent.

Cette pièce illustre l'histoire de cinq personnes totalement différentes, en quête d'identité. Les chemins de la vie vont faire en sorte qu'elles vont se croiser. De ces rencontres vont naître questionnements, révélations, blessures et réconciliations. Ces sujets importants sont ici traités en profondeur et interpellent le public de tout âge. Le tout est traité avec un humour certain qui permet de prendre un peu de recul face à la lourdeur du monde dans lequel nous vivons.

Le public, bien présent malgré le match d'ouverture de l'Euro, a été plus que séduit et très ému. Un standing ovation était de mise pour remercier ces acteurs présents ce soir-là...à Montmédy.



Puis, le 30 juillet, sur le site de Sainte-Ernelle, sous sa cathédrale de verdure, a eu lieu un concert de toute beauté, pris en charge seulement par l'association « Les amis d'Ernelle ». L'objectif était d'organiser à nouveau une manifestation dans le cadre même du site afin d'honorer le plus scrupuleusement possible l'objectif de l'association, à savoir : Valoriser le site de Sainte-Ernelle et le faire connaître.

Ainsi, ce fut un coup de maître pour tous les mélomanes présents lors de cette soirée dans cet écrin de verdure : un moment d'une relation fusionnelle entre les musiciens, le public et la nature. Un pari gagnant. Sur scène, deux groupes, réunis exclusivement pour l'occasion. Deux formations pourtant différentes mais qui ont eu le bonheur de s'associer pour la soirée. Tout d'abord, il y a VIZ, un couple de chanteurs, musiciens et compositeurs, accompagnés de deux excellents musiciens, en section rythmique. VIZ a pris son envol artistique lors du Festival d'Avignon 2015. Avec eux et en tandem, lors de certains moments, on retrouve également David Jean-Pierre, alias VANEK, originaire de la République Tchèque. Ce guitariste hors-pair est tout simplement impressionnant et d'une sensibilité profonde. Accompagné par trois compères tout aussi talentueux, le groupe interprète une musique « ethno-jazz » qui fait l'unanimité. Que dire de la fusion des deux groupes sur scène ? « Tout simplement fantastique » comme le formulait un des spectateurs. De l'avis général, le public a été enchanté par cette soirée musicale et originale, autant pour l'endroit insolite que par cette réunion d'artistes.

Pour compléter ce week-end dédié à Sainte-Ernelle, une exposition sur les arbres et la nature était visible à la salle polyvalente de Villécloye pendant ces deux jours : découvrir la nature autrement, d'un autre œil comme si celle-ci voulait nous dire, nous révéler quelque chose. Passionnant un tel sujet et en lien direct avec notre écrin de verdure. Puis ce fut la messe traditionnelle, célébrée sur le site et par la même occasion sur le podium où s'étaient produits la veille les musiciens. Un grand merci à l'abbé Gilles qui a tenu à rendre hommage à l'abbé Jacques Hamel pendant son homélie ; ceci était bienvenu et agréable à entendre pour apaiser le malaise qui pouvait régner suite à cette barbarie.

Et cette journée du dimanche s'est clôturée par un pique-nique tiré du sac, une occasion de se retrouver ensemble sur le site de Sainte-Ernelle.

---

L'association tiendra son assemblée générale le vendredi 9 septembre 2016 à 20h à la bibliothèque de Villécloye. L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Bilan au niveau des travaux réalisés en 2015-2016
- Election du nouveau bureau
- Projets 2016-2017

Nous vous attendons nombreux !